

Communiqué de presse
Paris, le 12 mai 2020

« **Rendons ses ailes à l'aéroport d'Orly** »

Position CSAE / FNAM : Demande de réouverture de l'Aéroport d'Orly avant l'été 2020

**La Chambre Syndicale et l'Assistance en Escale (CSAE*),
représentant 20 000 emplois,
est pleinement solidaire des dirigeants des compagnies aériennes de l'Aéroport d'Orly
dans leur demande de réouverture de cet aéroport avant l'été 2020**

La CSAE*, membre de la FNAM**, ne peut imaginer que le deuxième aéroport de France puisse rester fermé pendant toute la période d'été alors qu'il nourrit de nombreuses entreprises qui y sont basées.

Les surcoûts pour tous les opérateurs d'Orly d'un transfert vers Paris Charles de Gaulle limiteraient d'autant leur activité et augmenteraient le prix des billets d'avion, avec un impact direct sur le maintien de l'emploi dans le Val de Marne, et interdiraient aussi à de nombreuses familles de revoir leurs proches hors de France, avec la raréfaction des vols et la hausse du prix des billets.

La CSAE insiste sur l'importance et l'urgence d'une prise de position favorable à la réouverture d'Orly au plus tard fin juin, pour permettre une commercialisation prochaine des vols et la préparation de la reprise dans les meilleures conditions sanitaires, sociales et économiques.

Nous comprenons les enjeux économiques pour les gestionnaires d'infrastructure à concentrer l'ensemble de l'activité aéroportuaire sur un seul site, mais sachant que les services techniques (contrôle aérien, sécurité incendie, sûreté...) restent mobilisés sur la plateforme d'Orly pour assurer les vols sanitaires, il nous semble important de permettre à l'ensemble des acteurs économiques d'y reprendre leur activité, et ainsi éviter de prolonger l'attrition.

Le chômage partiel ne pourra pas suffire à faire face à un arrêt total de l'activité de 6 mois ou plus, et l'impact économique direct et indirect serait alors majeur pour tous les personnels et les acteurs économiques de l'aéroport et de la région.

A propos de la CSAE*

La CSAE regroupe les sociétés rendant des services au sol pour les compagnies aériennes sur les aéroports français pour traiter les passagers, les bagages, le fret aérien et les avions.

Les 20 sociétés adhérentes de la CSAE emploient 20 000 salariés.

La CSAE est une composante de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM)

www.csae.fr

A propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation Marchande**

La FNAM, principale organisation professionnelle du secteur aérien, représente plus de 95 % du transport aérien. Au travers de 8 groupements professionnels dont la CSTA (Chambre Syndicale du Transport Aérien) et la CSAE (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale), elle fédère 10 métiers et représente plus de 370 entreprises (soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 emplois dans les



compagnies aériennes et 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports). Par ailleurs les autres secteurs comptent pour près de 20 000 emplois.

Contacts :

CSAE – Présidence CSAE – presidence.csae@groupe3s.com

FNAM – Brigitte Barrand, Directrice de la communication et des Affaires Publiques –

Tél : 06 08 71 82 59 – brbarrand@fnam.fr

Agence GroupExpression (Bureau de presse FNAM) – Perrine Hauet

Tél : 06 86 72 94 35 – perrine@groupexpression.fr

- Plus d'informations sur www.fnam.fr -